



La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel 29196 Quimper cedex

cgt@cg29.fr

Travailler après 60 ans, c'est prendre le boulot des jeunes.

Avant 1945, la vieillesse était une période très dure. Le droit à la retraite a été créé à la libération avec un départ à 65 ans instaurant le système de cotisations toujours en vigueur sur les fiches de paie. Les cotisations salariales de l'époque ont financé les premières retraites d'alors. En 1981, la retraite est passée à 60 ans, et est entière après 37,5 années de travail. Les réformes de 1993, 2003 et 2007 ont été axées sur l'augmentation de la durée de cotisation qui sera portée en 2012 à 41 annuités. Cette mesure touche la grande majorité des salariés mais produira **ses effets les plus nuisibles sur les jeunes générations**. On sait déjà, si rien ne change, qu'ils ne pourront prétendre à une retraite complète dès 60 ans. En effet, le 1^{er} emploi est de plus en plus tardif. Un petit boulot, un 2^{ème} et puis un 3^{ème}, à quand un CDI ?



**Quelle image un jeune se fait-il du travail aujourd'hui ?
Quelle place le travail doit-il prendre dans une vie ?**

**Ne copions pas le système américain individualiste,
sauvegardons notre système solidaire.**

Pour permettre de partir à la retraite à taux plein dès 60 ans, en tenant compte des évolutions réelles de la société, **la CGT propose que de nouveaux temps d'activité fassent partie de la carrière**. Ainsi, les périodes d'études, de **formation** et de **recherche d'emploi** doivent permettre de valider des trimestres de retraite. Ainsi, toutes les générations pourront bénéficier du même système de retraite que leurs aînés, ce qui contribue au respect du pacte intergénérationnel.

La retraite des jeunes nés en 1990, c'est aujourd'hui qu'elle se gagne.

A voir et à revoir : <http://47.snuipp.fr/spip.php?article2240>

http://www.dailymotion.com/video/xeerd4_vive-les-retraites-la-brouette_fun

**Ton avenir est entre tes mains,
Battons nous ensemble !**